



Strasbourg, 25 mars 2014

CDDH-DC(2014)R1

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**GRUPE DE RÉDACTION SUR LES DROITS DE L'HOMME
DANS LES SOCIÉTÉS CULTURELLEMENT DIVERSES
(CDDH-DC)**

Rapport de réunion

1^{ère} réunion
24– 25 mars 2014
Conseil de l'Europe, Agora - salle G06

Point 1 : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Groupe de rédaction du CDDH sur les droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses (CDDH-DC) a tenu sa première réunion à Strasbourg, les 24-25 mars 2014. M. Mikhail Lobov, Chef du Service du développement des droits de l'homme, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants, qu'il invite à se présenter, et rappelle les tâches qui ont été confiées au Groupe dans le cadre de son mandat. La liste des participants figure à l'Annexe I. L'ordre du jour, tel qu'adopté, apparaît en Annexe II.

Point 2 : Election d'un Président/d'une Présidente

2. Le Groupe élit Mme Krista Oinonen (Finlande) en tant que présidente.

Point 3 : Discussion sur une compilation des normes existantes du Conseil de l'Europe relatives aux principes de la liberté de pensée, de conscience et de religion et les liens avec d'autres droits de la Convention, en particulier la liberté d'expression

3. Le Groupe tient un échange de vues sur la structure éventuelle de la compilation. Il convient que la compilation devrait suivre une approche thématique et que chaque thème devrait être traité en mentionnant les normes pertinentes, en commençant par les normes contraignantes et la jurisprudence, tout en faisant clairement référence à la source de la norme et en spécifiant si les Etats ont des obligations positives qui en découlent. Le Groupe estime que cette approche, bien que plus complexe, pourrait être plus utile sur le plan pratique par rapport à une approche simplement basée sur une liste de normes pertinentes organisées par auteur.

4. Le Groupe convient également qu'à ce stade il serait approprié de tenir compte de toutes les sources du Conseil de l'Europe, y compris non seulement les conventions, les recommandations et les autres normes adressées à tous les 47 Etats membres, mais aussi les conclusions par pays des instances de suivi, les points de vue et les commentaires du Commissaire aux droits de l'homme. Il est toutefois souligné que le Groupe serait amené à faire une sélection des normes les plus pertinentes, afin de maintenir la compilation aussi concise que possible et facile à utiliser. Le Groupe s'accorde sur le fait que les normes d'autres organisations internationales ne relèvent pas du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH.

5. En ce qui concerne le contenu, le Groupe échange des vues et formule plusieurs propositions. A la suite de la discussion, le CDDH-DC élabore un avant-projet de structure de compilation (tel qu'il apparaît en Annexe III), sans prendre une décision finale quant à savoir si toutes les questions qui y sont énumérées figureraient dans la compilation. La structure proposée comprend une introduction, une partie contenant les principes généraux et les définitions, et une partie thématique organisée autour de trois thèmes principaux: le droit individuel à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; les relations de l'Etat avec les communautés religieuses ; la protection de la liberté de pensée, de conscience et de religion des individus.

6. Le Groupe discute ensuite de la façon de recueillir et intégrer les bonnes pratiques nationales dans la compilation, en soulignant l'importance pratique de ces bonnes pratiques et la valeur ajoutée qu'elles donneraient au document. Il convient notamment de proposer au CDDH de lancer une demande de contributions sur la base d'une lettre donnant aux Etats membres des orientations sur ce qui est attendu et mentionnant les thèmes généraux sur lesquels des exemples de bonnes pratiques sont demandés, tout en indiquant, à titre d'exemple, certains des sujets spécifiques listés dans l'avant-projet de structure (tel qu'elle apparaît en Annexe IV). Il est aussi convenu que les contributions devraient être envoyées au plus tard pour la fin du mois de mai.

7. Quant aux méthodes de travail pour l'élaboration de la compilation, le Secrétariat informe le Groupe de son intention de mettre en place un espace de travail électronique à accès restreint, dans lequel les documents de travail pertinents et les documents de référence seront progressivement publiés. Les délégations seront informées sur les modalités techniques de fonctionnement de cet espace de travail dès que possible. Il est convenu que le Secrétariat présente un premier avant-projet de compilation aux délégations pour commentaires avant la pause d'été, et que sur la base des commentaires reçus un nouveau projet sera soumis pour examen après l'été, en vue de la deuxième réunion du Groupe de rédaction.

8. Le Groupe note que les résultats de cette première réunion seront examinés par le CDDH lors de sa prochaine réunion en avril 2014, et que la présidente du Groupe sera invitée à les présenter. A cet égard, le Groupe propose que le CDDH :

- échange des vues et fournit des orientations sur l'approche proposée et sur l'avant-projet de structure présenté en Annexe III ;
- invite tous les Etats membres, participants et observateurs auprès du CDDH et du CDDH-DC de fournir des exemples de bonnes pratiques pour le 31 mai 2014 au plus tard;

Point 4 : Questions diverses

9. Le CDDH-DC discute également de l'organisation du travail pour la prochaine réunion, qui se tiendra à Strasbourg du 21 au 24 octobre 2014.

10. En ce qui concerne la compilation des normes existantes, y compris le compendium de bonnes pratiques, le Groupe convient que, sans préjudice des travaux qui seront menés par voie électronique, sa finalisation pourrait nécessiter que les deux premiers jours de la prochaine réunion soient consacrés à cette tâche.

11. Concernant l'élaboration des Lignes directrices sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses, mettant éventuellement un accent particulier sur les questions relatives à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme, le Groupe note la décision du CDDH que ce travail pourrait être effectué par un groupe de rédaction plus large, composé d'experts des Etats membres et d'observateurs. Il note aussi que les représentants des Etats membres dont les frais seront couverts par le budget du Conseil de l'Europe seront désignés par le CDDH lors de sa prochaine réunion. Les membres du groupe expriment leur disponibilité à poursuivre leur travail aussi dans le cadre de cette composition élargie, ce qui, comme déjà indiqué par le CDDH lors de sa réunion de novembre, pourrait faciliter l'organisation de la prochaine réunion. Le troisième et le quatrième jour de la deuxième réunion seront donc consacrés à l'élaboration des lignes directrices, et le Groupe travaillera dans cette composition élargie. Le Groupe note également que, au total, trois réunions seront consacrées à ce travail, en vue de sa finalisation par le CDDH en novembre 2015 au plus tard.

12. Le Groupe échange des vues à titre très liminaire sur cette partie de son travail, soulignant la nécessité de bien définir sa portée afin de tenir compte des travaux menés par d'autres instances du Conseil de l'Europe et internationales et éviter les doubles emplois.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHÈQUE

Martin BOUČEK, Human Rights and Transition Policy Department, Ministry of Foreign Affairs of the Czech Republic

FINLAND/FINLANDE

Krista OINONEN (Chair/Présidente) , Legal Counsellor, Deputy Director, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Legal Service, Ministry for Foreign Affairs, P.O. Box 411, 00023 Government

FRANCE

Rodolphe FERAL, Sous-direction des droits de l'homme, Direction des affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères, 57, bd des Invalides, 75700 PARIS 07 SP

GREECE / GRÈCE

Zinovia STAVRIDIS, Legal Adviser, Head of the Public International Law Section, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs, 10 Zalobosta Str., Athens

NORWAY / NORVEGE

Runa Verde GRAVENSTEEN, Higher Executive Officer, Ministry of Justice

POLAND / POLOGNE

Eliza SUCHOŹEBRSKA, Government Co-Agent of Poland before the European Court of Human Rights, Department of Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs of Poland, Al. J. Ch. Szucha 23, 00-580 Warszawa

Paweł JAWORSKI, Department of Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs of Poland

PORTUGAL

Paulo MARREAS FERREIRA, Juriste au Bureau de Documentation et de Droit Comparé de l'Office du Procureur Général de la République, Rua do Vale de Pereiro, n.º 2, 1269-113 Lisboa

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Vladislav ERMAKOV, Senior Counsellor, Department for humanitarian cooperation and human rights, Ministry of Foreign Affairs, 32/34, Sennaya sq., 119200 Moscow

Maria ORESHINA, Second Secretary, Department for humanitarian cooperation and human rights, Ministry of Foreign Affairs, 32/34, Sennaya sq., 119200 Moscow

SWITZERLAND / SUISSE

Dominique STEIGER LEUBA, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Domaine de direction Droit public, Unité Droit européen et protection des droits de l'Homme, Bundesrain 20, Bern

TURKEY / TURQUIE

Okan TAŞDELEN, Département des droits de l'homme, Ministère de la Justice

Ayşen EMÜLER, Experte Juridique – Ministère des Affaires Etrangères, Représentation Permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe – Strasbourg

UNITED KINGDOM / ROYAUME UNI

apologised/excusé

Rob LINHAM, Head of Council of Europe Human Rights Policy, Ministry of Justice, 6th floor area 6.16, 102 Petty France, London SW1H 9AJ

UKRAINE

Dina MARTINA, Deputy Director, Directorate general for the Secretariat of the Minister, Ministry of Foreign Affairs of Ukraine

European Union / Union Européenne

Jonathan BERNAERTS, Member of delegation, European Union Delegation to the Council of Europe

Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Jean-Bernard MARIE

SECRETARIAT

**DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'Homme et État de droit
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Mikhail LOBOV, Head the Human Rights Development Department / Chef du Service du Développement des Droits de l'homme

Daniele CANGEMI, Head of Division / Chef de Division, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et politique des droits de l'homme
Tel: + 33 3 88 41 22 24

Merete BJERREGAARD, Administrator / Administratrice, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme, *Secretary of the CDDH-DC / Secrétaire du CDDH-DC*

Severina SPASSOVA, Lawyer / Juriste, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme

Tatiana WINTER, Assistant / Assistante, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l'Homme

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Grégoire DEVICTOR
Corinne McGEORGE
Lucie de BURLET

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR****Point 1 :** Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**Point 2 :** Election d'un Président/d'une Présidente**Point 3 :** Discussion sur une compilation des normes existantes du Conseil de l'Europe relatives aux principes de la liberté de pensée, de conscience et de religion et les liens avec d'autres droits de la Convention, en particulier la liberté d'expression

<u>Documents de référence</u>	
Extraits pertinents du rapport de la 79 ^e réunion du CDDH	CDDH-DC(2014)01
Projet d'ordre du jour de la première réunion	CDDH-DC(2014)0J1

<u>Documents de travail</u>	
Document conceptuel sur une compilation des normes du Conseil de l'Europe relatives aux principes de la liberté de pensée, de conscience et de religion et les liens avec d'autres droits de la CEDH, préparé par le Secrétariat	CDDH-DC(2014)02
Sélection de normes du Conseil de l'Europe relatives aux principes de la liberté de pensée, de conscience et de religion et les liens avec d'autres droits de la CEDH, préparée par le Secrétariat	CDDH-DC(2014)03

<u>Documents d'information</u>	
« La protection du droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion par la Convention européenne des droits de l'homme » manuel du Conseil de l'Europe par Jim Murdoch, 2012	Publication
Aperçu de la jurisprudence de la Cour en matière de liberté de religion, par la Division de la recherche de la Cour européenne des droits de l'homme, 2013	Document
Résumé du débat thématique sur la « Liberté de religion et situation des minorités religieuses », 1158 ^e réunion des Délégués des Ministres, 12-13 décembre 2013	CM/Del/Dec(2012)1158 Addendum
Compilation des avis et des rapports de la Commission de Venise relatifs à la liberté de religion et de conviction, 2013	CDL(2013)042 Engl (anglais seulement)
Lignes directrices visant l'examen des lois affectant la religion ou les convictions religieuses adoptées par la Commission de Venise, 2004	CDL-AD(2004)028

Point 4 : Questions diverses

Organisation des travaux en vue de la prochaine réunion

ANNEXE III

Avant- projet de structure de la Compilation

Introduction

- Explication de la raison d'être de ce travail et mise dans le contexte plus large des valeurs et du travail du Conseil de l'Europe (y compris, entre autres, les questions relatives aux médias, au dialogue interculturel, à l'éducation et à la formation)
- Présentation du mandat des différentes instances du Conseil de l'Europe à cet égard (Cour, CM, APCE, CEDS, ECRI, Comité consultatif de la CCMN etc.)

Principes généraux et définitions

- Le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion en tant que pilier de la société démocratique (pluralisme, diversité, tolérance, etc)
- Aspects internes et externes de la liberté de pensée, de conscience et de religion
- Limitations (motifs possibles, nécessité, proportionnalité, etc)
- Obligations positives
- Nécessité d'équilibre entre les droits - liberté d'expression, liberté d'association, etc
- Marge d'appréciation (en tenant compte de la diversité des approches adoptées par les autorités nationales dans le domaine)
- Obligation de neutralité et d'impartialité de l'Etat
- Non-discrimination fondée sur la pensée, la conscience et la religion

Thèmes

- Droit individuel à la liberté de pensée, de conscience et de religion

- Liberté de manifester sa pensée, conscience et religion
- Port de symboles et de vêtements religieux
- Religion sur le lieu de travail et dans les établissements scolaires (fêtes religieuses, accommodements, alimentation, curriculums scolaires etc.)
- Objection de conscience (militaire et autre)
- Questions de traitement médical
- Droit de ne pas manifester sa pensée, conscience et religion
- Liberté de changer sa pensée, conscience et religion
- Prosélytisme / sectes
- Droit à l'instruction des enfants, conformément aux convictions religieuses et philosophiques des parents
- Questions spécifiques relatives aux droits des enfants à la liberté de pensée, de conscience et de religion
- Droits des personnes privées de liberté

- Les relations de l'Etat avec les communautés religieuses

- Autonomie et droits des communautés religieuses (y compris les questions relatives à l'emploi)
- Enregistrement et reconnaissance
- Propriété (y compris les questions relatives aux lieux de culte, aux cimetières, etc)
- Taxation
- Financement

- La protection des personnes en raison de leur pensée, conscience et religion

- Questions en rapport avec l'article 2 et l'article 3 de la CEDH
- Protection des personnes appartenant à des minorités religieuses
- Discours et crimes de haine fondés sur la pensée, la conscience et la religion
- Questions relatives aux demandes d'asile fondées sur la pensée, la conscience et la religion

ANNEXE IV

Projet de lettre à l'attention des membres du CDDH et du CDDH-DC demandant la soumission de bonnes pratiques nationales

Comme vous le savez, le CDDH a été chargé par le Comité des Ministres d'élaborer un document recensant les normes existantes du Conseil de l'Europe relatives aux principes de liberté de pensée, de conscience et de religion et établissant un lien avec d'autres droits consacrés par la Convention, en particulier la liberté d'expression, accompagné d'un recueil de bonnes pratiques. Vous trouverez ci-joint, pour votre information, un avant-projet de la structure de cette compilation, que le CDDH a discuté lors de sa dernière réunion.

Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre aux autorités compétentes la présente demande de soumission de bonnes pratiques nationales pertinentes, en vue de leur intégration dans la compilation. Nous souhaiterions recevoir notamment les exemples les plus intéressants et pertinents de mesures ou d'initiatives prises dans votre pays sur les thèmes suivants:

- Le droit individuel à la liberté de pensée, de conscience et de religion (par exemple, concernant les questions relatives au port de symboles et de vêtements religieux, la religion sur le lieu de travail et dans les établissements d'enseignement, l'objection de conscience, les sectes, le droit à l'instruction des enfants conformément aux convictions religieuses et philosophiques des parents, les droits des personnes privées de liberté, etc.);
- La relation de l'Etat avec les communautés religieuses (par exemple, concernant les questions relatives à l'autonomie et aux droits des communautés religieuses, les pratiques en matière d'enregistrement, de financement et / ou de taxation des communautés religieuses, la propriété, etc.);
- La protection des personnes contre la discrimination, les crimes et les discours de haine fondés sur la pensée, la conscience et la religion ; la protection des personnes appartenant à des minorités religieuses ; les questions relatives à l'asile pour des motifs de pensée, de conscience ou de religion;
- La recherche du juste équilibre entre la liberté de pensée, de conscience et de religion et les autres droits, en particulier la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association;
- La promotion de la sensibilisation et de la tolérance de la diversité religieuse.

Nous vous saurions gré de bien vouloir soumettre au Secrétariat du Conseil de l'Europe (merete.bjerregaard@coe.int) des exemples de bonnes pratiques correspondant à ces thèmes pour le 31 mai 2014 au plus tard.